

Guide

Chemins balisés vers l'accessibilité

Comment faciliter le repérage, l'orientation et le déplacement des personnes handicapées mentales dans les lieux publics ? L'Unapei édite un nouveau guide pratique pour accompagner concrètement les acteurs de l'accessibilité.

Imaginons : une personne handicapée mentale veut renouveler sa carte d'identité en mairie, faire ses courses en centre commercial, visiter un ami à l'hôpital... Sera-t-elle en mesure de se repérer, de s'orienter et de se déplacer de façon autonome sur ces différents sites recevant du public ?

Des expérimentations ont permis de démontrer que non : pour se repérer et se déplacer facilement sur un site, les personnes handicapées mentales rencontrent de nombreux obstacles. Signalétique partielle ou quasi-inexistante, dénomination d'un service fluctuante au cours du cheminement, absence de pictogrammes... Autant de chausse-trappes qui en désorienteraient plus d'un. D'ailleurs qui n'a pas perdu le nord dans le labyrinthe d'une administration ou d'un centre hospitalier ?

Signalétique pour tous

Depuis la loi du 11 février 2005, l'accès à la Cité est un droit pour toutes les personnes handicapées et sa mise en œuvre un devoir pour la société. Or, ce principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le type de handicap, n'est pas toujours mis en œuvre pour les personnes handicapées mentales. Deux raisons essentielles peuvent expliquer ce retard : la méconnaissance de la déficience intellectuelle et des conséquences qu'elle génère, et la difficulté à concevoir des dispositifs concrets susceptibles de les compenser. D'où la nécessité, après un guide de l'ac-

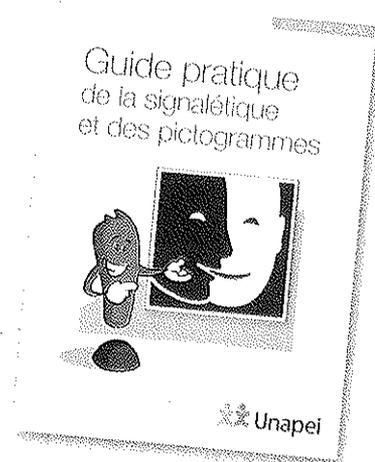
cessibilité, édité en 2009, d'un nouveau guide pratique plus spécifique, consacré cette fois à la signalétique et aux pictogrammes.

Ce guide, réalisé par de nombreux acteurs (personnes handicapées intellectuelles, bénévoles et professionnels d'associations affiliées à l'Unapei, gestionnaires et professionnels de sites publics), veut avant tout répondre à la question : comment proposer une signalétique simple et compréhensible par tous ? Il ne s'agit en aucun cas de concevoir une signalétique spécifique mais bien de penser la signalétique pour améliorer la visite ou l'accueil de tout un chacun. D'ailleurs, la plupart des préconisations formulées relèvent du bon sens.

Du bon usage des signaux

Le guide décline différents points de vigilance et préconisations, et ce à toutes les étapes du déplacement, de l'entrée du site à l'ensemble du cheminement. Qu'il s'agisse de la localisation et de la configuration du plan et de la signalétique, du suivi du fléchage, de l'utilisation d'un code couleur, en un mot de l'homogénéité de la signalétique..., chacun des points de vigilance est illustré et des préconisations ont été formalisées en partant des besoins exprimés par les personnes handicapées mentales elles-mêmes et à l'issue des expérimentations réalisées sur plusieurs sites. Prenez l'utilisation de codes couleur : ils peuvent être une aide précieuse mais encore faut-il qu'ils soient utilisés de manière adéquate et non abusive. Gare par exemple à choisir des couleurs standardisées, à respecter la continuité du code couleur tout au long du cheminement...

Les pictogrammes sont un des aspects essentiels pour faciliter la compréhension de la signalétique. Ce n'est donc pas un hasard si le guide leur consacre une partie détaillée. Celle-ci apporte tout d'abord



quelques éléments de définition de ce qu'est un pictogramme. A ne pas confondre avec la photo, le logo ou le dessin.

Les pictogrammes constituent un code de communication à part entière. Contrairement à une idée reçue, ils sont rarement immédiatement compréhensibles et nécessitent donc un apprentissage. Pour pallier les difficultés de leur élaboration, il est vivement déconseillé par exemple de recourir à des pictogrammes composés. De même, sont à proscrire les effets graphiques qui se veulent artistiques mais qui ont pour conséquence de parasiter le message...

Cet ouvrage, proposé gratuitement par l'Unapei, s'adresse à tous les acteurs qui devront répondre aux exigences d'accessibilité imposées par la loi de 2005, comme à tous ceux qui souhaitent s'engager plus avant pour répondre au défi de l'accessibilité universelle. Les représentants associatifs, membres des instances traitant des questions d'accessibilité, trouveront aussi leur compte, ne serait-ce que pour soumettre des propositions concrètes aux sites recevant du public. Enfin, ce guide servira également aux personnes en situation de handicap mental comme support de leurs revendications en matière d'accessibilité.

Bref, les chemins sont désormais balisés pour une meilleure accessibilité... ●

S. P.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ce guide est téléchargeable sur le site de l'Unapei : www.unapei.org/Guide-pratique-de-la-signalétique.html
Un bon de commande se trouve en page 46 de ce journal.